

## PROCES-VERBAL

### SEANCE DU 09 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 09 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Aignan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation en date du 03 mars 2023, sous la Présidence de Monsieur Eric LE DENMAT, Maire.

**PRESENTS** : LE DENMAT Eric, LE BIHAN Jean-Michel, LE MOAL Marine, GUILLOUX Michel, SALAÛN Nicolas, SILVEM Adeline, DACQUAY Marie-Cécile, JOUANNO Thierry, CAIL Cédric, LE SOURNE Danielle, LE GUEHENNEC Jacqueline, LE NEAL Véronique.

#### **ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :**

KERGAL Magali ayant donné procuration à SALAÛN Nicolas  
PEDROT David ayant donné procuration à LE BIHAN Jean-Michel  
FIAUT Guénaël ayant donné procuration à CAIL Cédric

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Madame LE GUEHENNEC Jacqueline a été nommée secrétaire.

Monsieur Eric LE DENMAT, maire, ouvre la séance du jour et soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 02 février 2023.

Aucune remarque n'ayant été formulée, il est approuvé à l'unanimité.

#### **Ordre du jour :**

##### Informations diverses

- 1 – Compte de Gestion 2022 – Budget Commune
- 2 – Compte Administratif 2022 – Budget Commune
- 3 – Compte de Gestion 2022 – Budget Lotissement
- 4 – Compte Administratif 2022 – Budget Lotissement
- 5 – Cession du véhicule communal Citroën Jumper
- 6 – Subvention à l'association « Accueil et Partage »
- 7 – Subvention à l'association fédérée pour le don de sang bénévole de Pontivy et sa région
- 8 – Convention Territoriale Globale (CTG) avec Pontivy Communauté
- 9 – Demande de subvention « fonds verts » pour la création d'une aire de covoiturage
- 10- Proposition d'achat d'un logement communal
- 11 – Questions diverses

Le Maire propose aux membres du conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Demande de subvention à la Région au titre du « Fonds vert » pour les travaux d'extension et de réaménagement de la salle polyvalente « René Anès »
- Demande de subvention à la Région dans le cadre du dispositif « Bien Vivre Partout en Bretagne » pour les travaux d'extension et de réaménagement de la salle polyvalente « René Anès »

- Demande de subvention à la Région dans le cadre du dispositif « Bien Vivre Partout en Bretagne » pour la réalisation de rues jardin dans le centre-bourg
- Demande de subvention à la Région dans le cadre du dispositif « Bien Vivre Partout en Bretagne » pour les travaux du Corboulo : Sécurisation du carrefour, prolongement du cheminement piétons et création d'une aire de covoiturage
- Demande de subventions pour la création d'une aire de camping-cars sur l'ancien terrain de sports
- Désignation d'un élu pour signature du dépôt et la délivrance d'une autorisation d'urbanisme (DP ou PC) au nom du Maire

Le conseil n'émet aucune objection.

-----

INFORMATIONS DIVERSES :

- Points travaux logements communaux : Monsieur Jean-Michel LE BIHAN, adjoint aux travaux, prend la parole et précise que suite au départ des locataires, 2 logements ont été réhabilités en début d'année. Il s'agit du logement n°2 au Presbytère, occupé précédemment par M. François MOUGEL (travaux de peinture) et du logement n°3 au-dessus du commerce communal, occupé précédemment par Mme Valérie HELIN (travaux de peinture et sol).
- Ces 2 logements sont à nouveau loués depuis le 1<sup>er</sup> mars.
- Au total, 4 logements ont été rénovés en 6 mois.
- Personnel communal : Monsieur le maire fait part au conseil que Mme BERNARD Isabelle est en arrêt depuis le 25 janvier 2023. Dans un 1<sup>er</sup> temps, les employés communaux ont assuré la relève au niveau du service garderie, repas cantine, surveillance de la cour. Mme Noémie PONS, domiciliée à Saint-Aignan, a été recrutée à compter du 6 mars pour effectuer le remplacement de l'agent.

Rues jardin : Réunion de chantier le 22 mars, début des travaux le 20 mars

## ORDRE DU JOUR

### 1 - COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2022 de la commune de Saint-Aignan dressé par le trésorier de Pontivy dont les résultats s'établissent ainsi qu'il suit :

<b>Fonctionnement</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Opérations de l'exercice	455 050.81	579 948.83
Résultat de l'exercice		Excédent 124 898.02
Excédent antérieur à reporter	0	0
Résultat net à la clôture		Excédent 124 898.02

<b>Investissement</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Opérations de l'exercice	290 752.46	236 701.54
Résultat de l'exercice	Déficit 54 050.92	
Déficit antérieur à reporter		Excédent 8 419.60
Résultat net à la clôture	Déficit 45 631.32	

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2022 établi par le receveur municipal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

VOTE: Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

## **2- COMPTE ADMINISTRATIF 2022** **BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2022 du Budget Général de la Commune. Celui-ci recense l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année 2022.

Le document fait apparaître pour chaque section les résultats suivants :

<b>Fonctionnement</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Opérations de l'exercice	455 050.81	579 948.83
Résultat de l'exercice		Excédent 124 898.02
Excédent antérieur à reporter	0	0
Résultat net à la clôture		Excédent 124 898.02

<b>Investissement</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Opérations de l'exercice	290 752.46	236 701.54
Résultat de l'exercice	Déficit 54 050.92	
Excédent antérieur à reporter		Excédent 8 419.60
Résultat net à la clôture	Déficit 45 631.32	

Monsieur le Maire ne devant pas prendre part au vote, quitte la salle.

Madame Marine LE MOAL, adjointe au Maire, prend la présidence de l'assemblée pour le vote.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2022 du Budget Commune.*

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

## **3- COMPTE DE GESTION 2022** **BUDGET LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2022 du budget Lotissement dressé par le Trésorier de Pontivy dont les résultats s'établissent ainsi qu'il suit :

<b>Fonctionnement</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Opérations de l'exercice	84 241.44	70 382.38
Résultat de l'exercice	Déficit 13 859.06	
Déficit antérieur à reporter 2021	41 361.53	
Résultat net à la clôture	Déficit 55 220.59	

<b>Investissement</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Opérations de l'exercice	61 518.38	82 705.44
Résultat de l'exercice		Excédent 21 187.06
Déficit antérieur à reporter 2021	23 705.44	
Résultat net à la clôture	Déficit 2 518.38	

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2022 du Budget Lotissement établi par le receveur municipal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

#### **4 - COMPTE ADMINISTRATIF 2022** **BUDGET LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2022 du budget Lotissement. Celui-ci recense l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année 2022.

Le document fait apparaître pour chaque section les résultats suivants :

<b>Fonctionnement</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Opérations de l'exercice	84 241.44	70 382.38
Résultat de l'exercice	Déficit 13 859.06	
Déficit antérieur à reporter 2021	41 361.53	
Résultat net à la clôture	Déficit 55 220.59	

<b>Investissement</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Opérations de l'exercice	61 518.38	82 705.44
Résultat de l'exercice		Excédent 21 187.06
Déficit antérieur à reporter 2021	23 705.44	
Résultat net à la clôture	Déficit 2 518.38	

Monsieur le Maire ne devant pas prendre part au vote, quitte la salle.

Madame Marine LE MOAL, adjointe au Maire, prend la présidence de l'assemblée pour le vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2022 du Budget Lotissement.

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

#### **5 - CESSION DU VEHICULE COMMUNAL CITROËN JUMPER**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le véhicule Citroën Jumper immatriculé AK-044-RT, acquis par la Collectivité en 2010, dont le kilométrage s'élève à ce jour à 150 456 kms, a été mis en vente du fait de l'acquisition, fin 2022, d'un camion NISSAN pour le remplacer.

Après vérification des prix pratiqués sur le marché, et considérant l'importance des travaux à réaliser suite au contrôle technique, il a été décidé de proposer un prix de cession de 4 500 €.

Monsieur Franck LE GUERNEVE—BERGOT, ayant eu connaissance de cette cession, a fait une proposition d'achat correspondant au prix demandé.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à vendre, en l'état, le véhicule Citroën Jumper pour un prix de cession de 4 500 € (quatre mille cinq cents euros) à M. Franck LE GUERNEVE—BERGOT et à signer tous les documents relatifs à cette cession.

VOTE : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

#### **6 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ACCUEIL ET PARTAGE »**

Le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier émanant de l'association « Accueil et Partage » de Pontivy.

L'association prend en charge la distribution de l'aide alimentaire pour Pontivy et 17 communes environnantes. Afin d'assurer sereinement la continuité de son action auprès des administrés de la commune qui en ont besoin, elle nous demande une participation de 0.25 € par habitant, soit 0.25 € x 629 habitants = 157.25 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de verser une subvention de 157.25€ à l'association « Accueil et partage ».

VOTE : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

## **7 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION FEDEREE POUR LE DON DE SANG BENEVOLE DE PONTIVY ET SA REGION**

Par courrier en date du 10 février dernier, Mme Stephan, Jacqueline présidente de l'association des donneurs de sang bénévole de Pontivy et sa région a fait parvenir en mairie un courrier en date du 10 février dans lequel elle sollicite une subvention afin de promouvoir le don de sang, développer leurs actions et leurs collectes auprès des lycées, des entreprises, etc...

Cette subvention est demandée en complément de la contribution financière de l'EFS pour la collation servie aux donneurs.

Après avoir pris connaissance du bilan financier 2022, du rapport d'activité 2022 et du budget prévisionnel 2023 de l'association,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de verser une subvention de 0.25 €/hab, soit un montant de 157.25 € à l'association (0.25 x 629 hab).

VOTE : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

## **8 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC PONTIVY COMMUNAUTE**

Dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, les Caisses d'Allocations Familiales organisent leurs nouvelles modalités d'interventions à l'échelon des territoires par le biais de la Convention Territoriale Globale. La CTG qui constitue désormais le cadre général de contractualisation entre les Caisses d'Allocations Familiales et les collectivités locales a pour vocation d'intégrer l'ensemble des dispositifs et financements apportés par la branche famille sur les territoires.

L'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des familles et des habitants sur l'ensemble d'un territoire reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités et en fonction des priorités d'actions définies de manière concertée sur les différents champs d'intervention : la petite enfance, l'accompagnement à la parentalité, l'enfance, la jeunesse, le handicap, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement et l'amélioration du cadre de vie.

La CTG doit permettre de répondre aux objectifs fondateurs de la branche famille : aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ; faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ; créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ; accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Cette démarche de développement social local, associant la communauté de communes et les communes s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic partagé du territoire, l'élaboration d'un programme d'actions et la réalisation d'une évaluation des actions menées, ceci en mobilisant les coopérations des différents services et acteurs de terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de réaliser un diagnostic du territoire dans les domaines relevant de la CTG ;
- d'approuver la démarche de signature de la CTG mise en place à l'échelle du territoire de Pontivy Communauté pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027 et d'ainsi sécuriser les financements existants ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la/les nouvelles conventions d'objectif(s) et de financement (COF) bonus territoires, et ses éventuels avenants qui prenne(nt) le relais du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

VOTE : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

## **9 - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CREATION D'UNE AIRE DE COVOITURAGE AU CORBOULO**

De nombreux salariés sollicitent l'organisation d'un espace de covoiturage pour leur déplacement domicile-travail quotidien.

La commune de Saint-Aignan ne dispose pas à l'heure actuelle d'une aire de covoiturage adaptée. Dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurisation du carrefour du Corboulo, sur la RD 18, la création d'une aire de covoiturage à proximité permettra d'établir un point de rendez-vous sécurisé pour les covoitureurs. Les travaux consisteront à aménager un parking, identifié et sécurisé, comportant 6 places de stationnement.

Le cout total des travaux est estimé à 7 215,75€ HT.

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

DEPENSES HT		RECETTES			
Objet	Montant HT	Partenaire	Programme sollicité	Montant HT	%
Aménagement d'une aire de covoiturage	7 215.75 €	REGION	Fonds vert	1 443.15 €	20
		DEPARTEMENT	Amende police	1 443.15 €	20
		REGION	Bien vivre partout en Bretagne	1 443.15 €	20
		PONTIVY COMMUNAUTE	Fonds de concours	1 443.15	20
		COMMUNE	Auto Financement	1 443.15 €	20
<b>TOTAL HT</b>	<b>7 215.75 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>7 215,75 €</b>	<b>100</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Donne son accord** pour la réalisation des travaux
- **Adopte** le plan de financement tel que proposé ci-dessus.
- **Sollicite** une subvention auprès de la Région dans le cadre du « Fonds vert ».
- **Sollicite** une subvention auprès de la Région dans le cadre de « Bien vivre partout en Bretagne »
- **Sollicite** une subvention auprès du Département dans le cadre « des amendes de police »
- **Sollicite** une subvention auprès de Pontivy Communauté dans le cadre du « Fonds de concours »

VOTE : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**10 - DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AU TITRE DU « FONDS VERT » POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REAMENAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE « RENE ANES »**

Lors de la séance du 09 septembre 2021, le conseil municipal a validé le projet d'extension et de réaménagement de la salle « René Anès », située Rue de la Mairie, pour un cout estimatif de 308 001.17 € HT.

A ce jour, les travaux n'ont pas débuté. Face à l'augmentation du prix des matériaux, le cabinet de maitrise d'œuvre, LBL & associés de Pontivy, a réévalué le montant des travaux.

Le montant total du projet, suite à l'estimation actualisée, s'élève désormais à 347 580.00 € HT ( honoraires, mission SPS, bureau de contrôle, diagnostic amiante, étude géotechnique compris).

Pour permettre le financement de ce projet, la commune peut bénéficier du soutien de la Région au titre de la subvention « Fonds vert ».

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES			
Objet	Montant HT	Partenaire	Programme sollicité	Montant HT	%
Extension et réaménagement de la salle René Anès		ETAT	DETR	86 895.00 €	25
		DEPARTEMENT	PST	121 653.00 €	35
Travaux	301 480.00 €	REGION	FONDS VERT	69 516.00 €	20
Honoraires	36 032.00 €	COMMUNE	AUTO FINANCEMENT	69 516.00 €	20
SPS	2 844.00 €				
Bureau de contrôle	4 860.00 €				
Diagnostic amiante	639.17 €				
Etude géotechnique	1 725.00 €				
<b>TOTAL HT</b>	<b>347 580,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>347 580,00 €</b>	<b>100</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** le plan de financement tel que proposé ci-dessus.

- **Sollicite** une subvention auprès de la Région dans le cadre du « Fonds vert ».

VOTE : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**11- DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE » POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REAMENAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE « RENE ANES »**

Lors de la séance du 09 septembre 2021, le conseil municipal a validé le projet d'extension et de réaménagement de la salle « René Anès », située Rue de la Mairie.

Les travaux consisteront à intégrer le hall d'entrée dans la salle principale, créer une terrasse extérieure, réfection du plafond et isolation et réfection partielle de la toiture.

Le montant total du projet, actualisé à ce jour, s'élève à 347 580.00 € HT ( honoraires, mission SPS, bureau de contrôle, diagnostic amiante, étude géotechnique compris).

Pour permettre le financement de ce projet, la commune peut bénéficier du soutien de la Région au titre de la subvention « Bien Vivre Partout en Bretagne ».

Plan de Financement prévisionnel :

DEPENSES HT		RECETTES			
Objet	Montant HT	Partenaire	Programme sollicité	Montant HT	%
Extension et réaménagement de la salle René Anès	301 480.00 €	ETAT	DETR	86 895.00 €	25
		DEPARTEMENT	PST	121 653.00 €	35
		REGION	BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE	69 516.00 €	20
		COMMUNE	AUTO FINANCEMENT	69 516.00 €	20
Travaux	36 032.00 €				
Honoraires SPS	2 844.00 €				
Bureau de contrôle	4 860.00 €				
Diagnostic amiante	639.17 €				
Etude géotechnique	1 725.00 €				
<b>TOTAL HT</b>	<b>347 580,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>347 580,00 €</b>	<b>100</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** le plan de financement tel que proposé ci-dessus.

- **Sollicite** auprès de la Région une subvention de 20% du montant des travaux HT dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne ».

VOTE : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

## **12 - DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE » POUR LA REALISATION DE RUES JARDIN DANS LE CENTRE BOURG**

La Commune de Saint-Aignan est engagée depuis mai 2019 dans une étude de revitalisation et de redynamisation de son centre-bourg.

L'étude menée par les Cabinets d'architectes, urbanistes et paysagistes de TLPA et Onésime a permis de déboucher sur l'élaboration d'un plan d'aménagement du centre-bourg.

O Ingénierie, ingénieurs VRD, et Onésime Paysage ont été sollicités pour accompagner la commune dans la phase opérationnelle du projet.

Une des actions consiste à transformer la rue de Guerlédan, la rue de la Mairie et la rue du Presbytère en rues jardins afin de réduire la vitesse et sécuriser ainsi la circulation des piétons, cyclistes et véhicules.

Une estimation chiffrée du projet a été réalisée par l'équipe de maîtrise d'œuvre. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 160 988.00 € H.T (honoraires de maîtrise d'œuvre incluses).

Pour permettre le financement de ce projet, la commune peut bénéficier du soutien de la Région dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne ».

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Partenaires	%	Montant HT
ETAT (D.E.T.R.)	36.02	57 987.88 €
Département (PST)	31.52	50 743.42 €
Région (Bien vivre partout en Bretagne)	12.46	20 059.10 €
Commune -Autofinancement	20	32 197.60 €
<b>Total HT</b>	<b>100</b>	<b>160 988.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** le plan de financement tel que proposé ci-dessus.

- **Sollicite** auprès de la Région une subvention de 20% du montant des travaux HT dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne ».

VOTE : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

### **13 - DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE » POUR LES TRAVAUX DU CORBOULO : SECURISATION DU CARREFOUR, PROLONGEMENT DU CHEMINEMENT PIÉTONS ET CRÉATION D'UNE AIRE DE COVOITURAGE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement du carrefour du Corboulo qui consiste à réaliser les travaux suivants :

- Création d'un plateau surélevé limité à 30 km/h au niveau du carrefour du Corboulo et un rétrécissement de la chaussée à 5.50 m
- Réalisation d'un cheminement doux dans le prolongement de celui existant Rue du Blavet afin de le raccorder avec les cheminements déjà existants Rue de Pontivy et Rue de la Motte Féodale avec une traversée de la RD 18 par un passage piétons
- Aménagement d'une aire de covoiturage, identifiée et sécurisée, comportant 6 places de stationnement

Considérée comme la voie la plus fréquentée de la Commune, la Route Départementale n°18 qui relie Mur-de-Bretagne / Cléguérec est aussi réputée pour la vitesse excessive des automobilistes et sa dangerosité au niveau du carrefour du Corboulo. Elle fait l'objet de nombreux accidents au croisement avec la RD 156 et la voie communale en direction de Sordan.

Le principal objectif de ces travaux sera de réduire la vitesse des véhicules et de sécuriser les piétons par la création de bandes végétalisées.

Le cout total de l'opération est estimé à 46 317.15 € HT et se décompose de la manière suivante :

- Plateau surélevé au droit du carrefour : 32 406.40 €
- Prolongement du cheminement doux: 6 695.00 €
- Création d'une aire de covoiturage : 7 215.75 €

Ce projet peut être réalisé avec l'aide de la Région, par le biais du dispositif « Bien Vivre Partout en Bretagne » à hauteur de 20%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Donne son accord** pour la réalisation des travaux

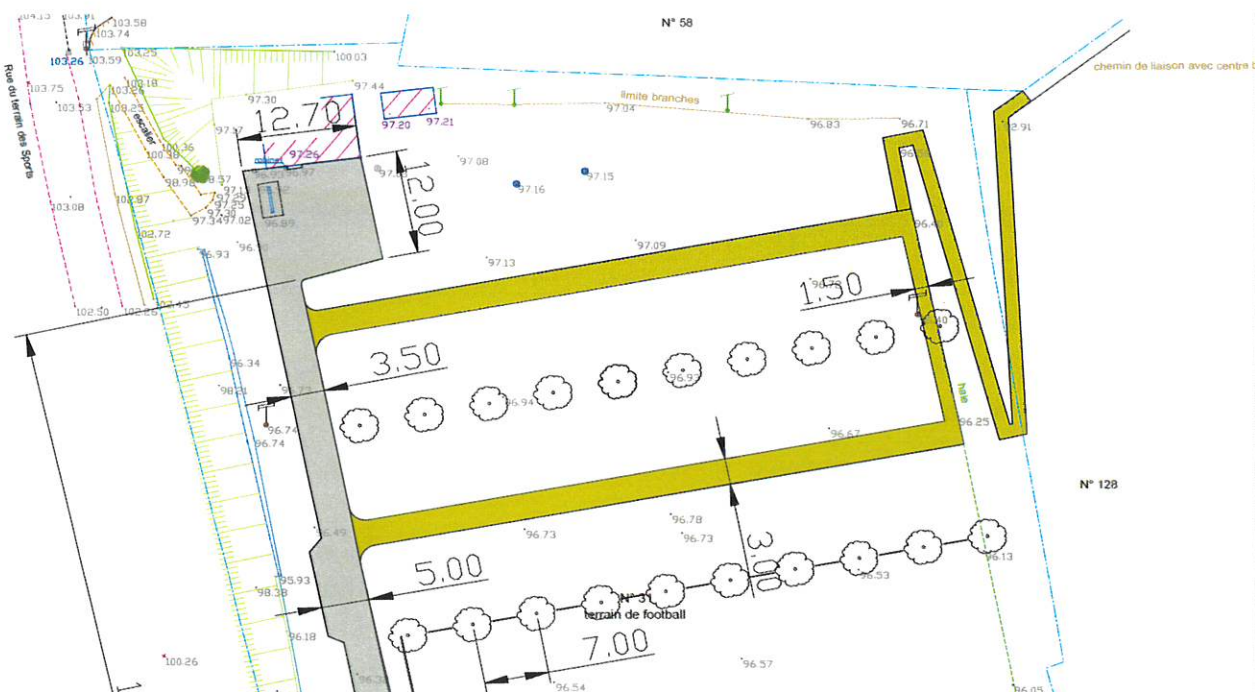
- **Adopte** le plan de financement tel que proposé ci-dessus.

- **Sollicite** auprès de la Région une subvention de 20% du montant des travaux HT dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne ».

VOTE : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

### **14 - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CREATION D'UNE AIRE DE CAMPING-CARS SUR L' ANCIEN TERRAIN DE SPORTS**

La Commune dispose actuellement d'une aire de camping-cars située sur le parking de l'église. Afin de gérer le stationnement et l'accueil des camping-cars toujours plus nombreux sur la commune, Monsieur le Maire propose de déplacer l'aire sur l'ancien terrain de foot, situé Rue du Terrain des Sports, pour la rendre plus attractive et confortable. Ce nouvel endroit permettra d'offrir aux camping-caristes un lieu sûr et pratique pour passer la nuit, avec des emplacements plus grands et délimités par un aménagement paysager.



Le montant des travaux est estimé à 20 305 € HT

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES HT		RECETTES			
Objet	Montant HT	Partenaire	Programme sollicité	Montant HT	%
Aménagement d'une aire de camping-car	20 305.00 €	REGION	Destination touristique	4 061.00 €	20
		DEPARTEMENT	PST	7 106.75 €	35
		PONTIVY COMMUNAUTE	Fonds de concours	4 568.62€	22.5
		COMMUNE	Auto Financement	4 568.63 €	22.5
<b>TOTAL HT</b>	<b>20 305.00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>20 305,00 €</b>	<b>100</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Donne son accord** pour la réalisation des travaux
- **Adopte** le plan de financement tel que proposé ci-dessus.
- **Sollicite** une subvention auprès de la Région dans le cadre de la « Destination touristique ».
- **Sollicite** une subvention auprès du Département dans le cadre du « Programme de Solidarité Territorial (PST) »
- **Sollicite** une subvention auprès de Pontivy Communauté dans le cadre du « Fonds de concours »

VOTE : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

## 15 – PROPOSITION D'ACHAT D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le maire informe le Conseil que la locataire, Mme JEHANNO Murielle, lui a fait part de son souhait d'acheter le logement communal qu'elle occupe au 9 Rue du Presbytère.

Il rappelle que par délibération du 15 septembre 2017, le conseil municipal avait voté la mise en vente des 2 maisons sise au 5 et 7 Rue du Presbytère et que France Domaine avait estimé chaque maison à 97 700 €. Considérant la flambée des prix de l'immobilier depuis 2020, le conseil municipal souhaite avoir une nouvelle estimation de ce bien avant de se prononcer.

Dans l'attente de cette information, ce point est reporté à un prochain conseil municipal.

## 16 - DESIGNATION D'UN ELU POUR SIGNATURE DU DEPOT ET LA DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'URBANISME (DP ou PC) AU NOM DU MAIRE

Monsieur Le Maire, informe le Conseil Municipal qu'il souhaite réaliser des travaux à titre personnel et que pour cela, il aura besoin d'une déclaration préalable.

Or, selon l'article L 422-7 du code de l'urbanisme, si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable) soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la Commune doit désigner un autre de ses membres pour prendre la décision.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour prendre toutes les décisions relatives à la délivrance d'un permis de construire, d'une déclaration préalable.

Monsieur le Maire se retire afin de ne pas prendre part à la décision puisqu'il est intéressé personnellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- De désigner **Madame Véronique LE NEAL**, conseillère municipale, pour prendre les décisions relatives à tout dépôt de permis de construire, déclarations préalables ainsi que des éventuels permis modificatifs et autres documents,
- D'autoriser Madame Véronique LE NEAL à signer l'ensemble des documents nécessaires.

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

## 17 – QUESTIONS DIVERSES

- Date du prochain conseil municipal : le 03 avril 2023
- Infos lettres : Publier par mail à tous les conseillers les infos lettres avant diffusion
- Village des Hirondelles : la convention avec LPO a été signée. Les nichoirs seront posés pour le 1<sup>er</sup> avril.
- Pollution du ruisseau au Corboulo le 28/01/23 : un riverain a appelé les pompiers pour faire un constat. Le maire a contacté la police de l'eau et la DDPP pour assurer un suivi. Le propriétaire de l'unité de méthanisation située au-dessus du ruisseau au lieu-dit Le Quinquis, Damien PERAN, à l'origine de la pollution a pris des mesures d'urgence pour qu'il n'y ait plus de rejets pendant 1 mois.

-----  
Aucune autre prise de parole n'étant demandée  
M. Le Maire clos la séance

----- Séance levée à 21 h 30 -----

La secrétaire de séance,  
Jacqueline LE GUEHENNEC



Le Maire,  
Eric LE DENMAT



